

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassin versant du Couesnon

Synthèse

Diagnostic

Validé par la
CLE en mars 2009



1. Methodologie	3
1.1. La place du diagnostic dans la démarche d'élaboration du SAGE	3
1.2. Les Objectifs du diagnostic	4
2. Qualité de l'eau	5
2.1. Les nitrates	5
2.1.1. Qualité	5
2.1.2. Hiérarchisation des pressions et impact des facteurs de transferts	5
2.2. Le phosphore	5
2.2.1. Qualité	6
2.2.2. Origine du phosphore	6
2.3. Les Matières organiques	6
2.3.1. Qualité	6
2.3.2. Origine des matières organiques	7
2.4. Les pesticides	7
2.4.1. Qualité	7
2.4.2. Origine des pesticides	8
2.5. Enjeux et objectifs sur la qualité de l'eau	10
3. Qualité des milieux aquatiques	11
3.1. Méthodologie d'analyse	11
3.1.1. Les Zones Humides	15
4. La baie du Mont Saint Michel	15
5. Gestion quantitative	18
5.1. Bilan des prélèvements	18
5.2. Analyse pression de prélèvement sur les principaux prélèvements AEP	18
5.3. Sécurisation actuelle de l'alimentation en eau potable sur le bassin	18
6. Organisation / Maîtrise d'ouvrage	19
6.1. Organisation actuelle	19
6.2. Limites et axes d'amélioration possibles	19
7. Hierarchisation des enjeux et des objectifs	22

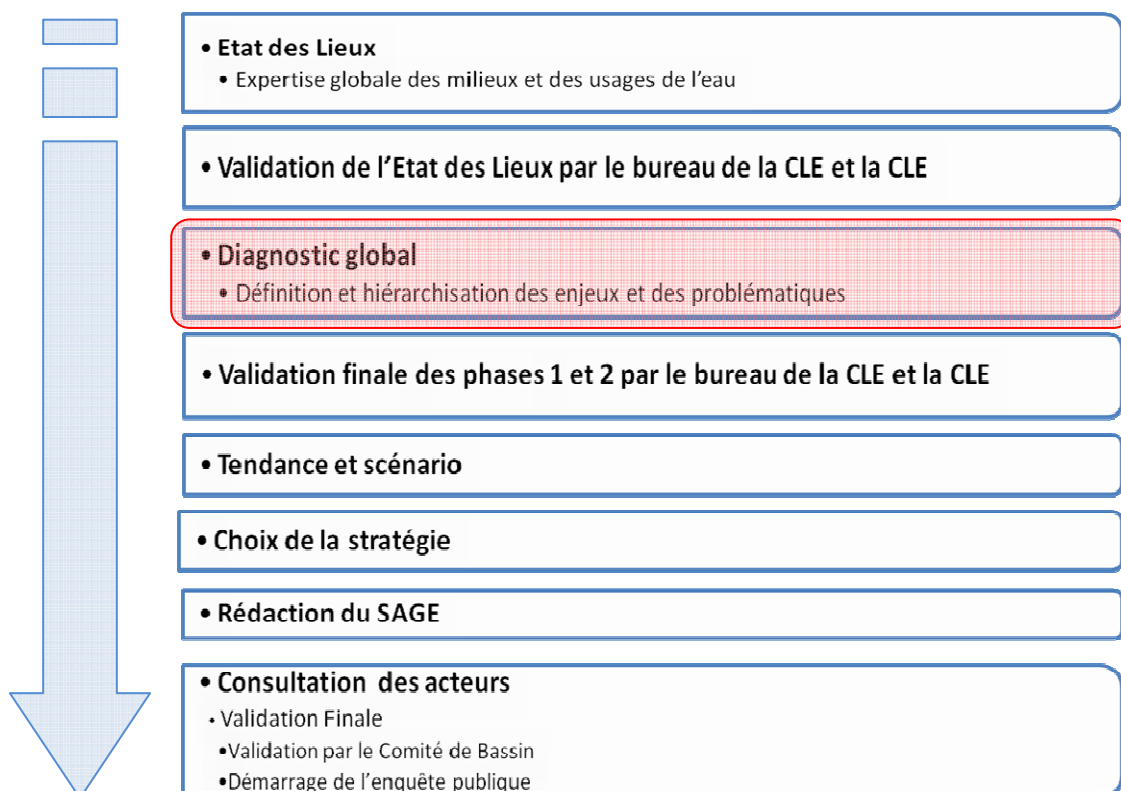
1.METHODOLOGIE

1.1. LA PLACE DU DIAGNOSTIC DANS LA DEMARCHE D'ELABORATION DU SAGE

Le diagnostic doit permettre de mettre en relation fonctionnelle les différentes données de l'état des lieux. Il ne s'agit plus de décrire, il s'agit d'expliquer les situations observées. Cette étape est indispensable car elle doit permettre :

- de définir les enjeux du SAGE,
- d'établir les relations fonctionnelles sur lesquelles se basera l'étude des scénarios (phase suivante)

Le schéma ci-dessous récapitule la place du diagnostic dans la démarche générale d'élaboration du SAGE.

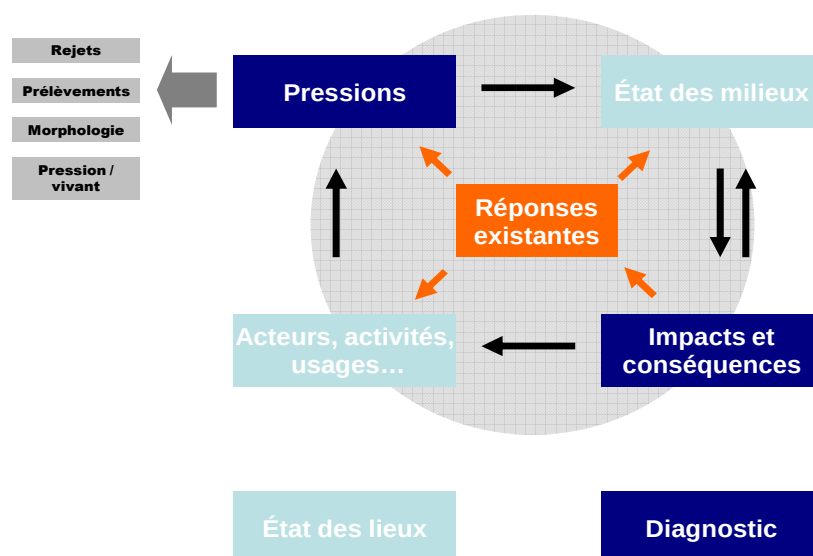


1.2. LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic met en relation les différents éléments de l'état des lieux pour notamment définir les relations entre les pressions et les impacts ou conséquences observés. Il s'agit d'une analyse qui permet de décrire :

- les activités humaines qui génèrent des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques,
- les pressions générées par ces activités,
- l'état constaté des milieux (qualité et quantité),
- les impacts de ces pressions sur l'état des milieux aquatiques,
- les réponses : actions et programmes déjà mis en œuvre.

Le diagramme ci-dessous résume la logique de raisonnement et de formalisation du diagnostic :



Le diagnostic a donc pour objectifs :

- d'apporter une vision synthétique et objective concernant les problèmes quantitatifs et qualitatifs sur le territoire et déterminant les enjeux importants auxquels devra répondre le SAGE,
- de **hiérarchiser** ces **enjeux** en fonction des écarts aux objectifs (du bon état défini par la Directive Cadre sur l'Eau, satisfaction des usages...) mais aussi en fonction des attentes exprimées par les acteurs locaux,
- de **repérer** les opportunités et les **atouts** du territoire,

Les définitions puis hiérarchisations des enjeux ont été réalisées en identifiant les écarts par rapport aux objectifs d'usages et par rapport à ceux définis par la Directive Cadre sur l'Eau tout en considérant les attentes des différents acteurs locaux.

La question importante de la plus value possible que pouvait apporter l'outil SAGE a également été prise en compte dans cette démarche et ce pour chacun des enjeux.

2. QUALITE DE L'EAU

2.1. LES NITRATES

2.1.1. QUALITE

Une **majorité de points** est **conforme** au bon état mais avec des concentrations situées entre 25 et 50 mg/l (qualité moyenne (orange) selon la grille de qualité française SEQ'eau, encore en vigueur).

Les sous bassins les **plus dégradés (non conformités (en rouge))** au bon état régulières) sont le Couesnon amont, la Loisançe, et dans une moindre mesure l'Everre et la Minette. Par ailleurs, au vu des premiers résultats sur 6 points non suivis jusque là, le Tronçon et la Guerge qui dépassent régulièrement les 50mg/l, pourraient être classées non conformes au bon état. La Tamoute présente également des concentrations supérieures à 50 mg/l depuis juin 08.

Le suivi de la concentration mensuelle en nitrates sur deux points sur le Couesnon (Mézières sur Couesnon-et amont Antrain) depuis 2000 montre une augmentation des concentrations en période hivernale de janvier à avril et baisse des concentrations jusqu'au milieu de l'automne.

2.1.2. HIERARCHISATION DES PRESSIONS ET IMPACT DES FACTEURS DE TRANSFERTS

Les flux de nitrates ont principalement pour origine les **pollutions diffuses agricoles** (pertes par lessivage à partir des parcelles agricoles). Les pressions liées à l'assainissement sont négligeables sur ce paramètre.

Globalement, les sous bassins les plus contributifs correspondent aux secteurs où la **pression organique** (densité de cheptel) est la plus forte. Le taux de SAU sur le territoire peut être un facteur explicatif de la mauvaise qualité nitrates. Le drainage ne semble pas être un facteur aggravant.

2.2. LE PHOSPHORE

La présence excessive de phosphore dans les eaux et les milieux aquatiques peut se traduire par deux conséquences :

- des situations où les concentrations sont en excès par rapport aux limites du **bon état**,
- des problèmes d'**eutrophisation** (développement excessif de la végétation) dont le principal paramètre limitant en eau douce est le phosphore.

2.2.1. QUALITE

La qualité est **plutôt bonne** sur le bassin et correspond à un respect de la DCE. Les sous bassins **plus dégradés** (qualité passable et non respect de la DCE) sont l'extrême amont du bassin, la **Loisance** et le Couesnon à Romazy et Sougeal.

L'ensemble des sous bassins nouvellement suivis présente une qualité mauvaise ou très mauvaise en 2008 : la Tamoute, le Tronçon, la Guerge, le Chênélais, la Vallée d'Hervé et au niveau des exutoires des Polders, ces deux derniers présentant la qualité la plus dégradée.

Certains tronçons du Couesnon ou de ses affluents montrent des signes d'eutrophisation. D'autres paramètres comme le taux d'étagement ou la morphologie entre également en jeu dans le développement de ce type de phénomène.

2.2.2. ORIGINE DU PHOSPHORE

L'analyse des variations saisonnières des concentrations en phosphore montre des pointes plutôt estivales (situations d'étiage). Cette saisonnalité montre l'impact prépondérant des **apports ponctuels** (assainissement collectif, rejets industriels). Ces rejets ponctuels, relativement constants dans le temps ont en effet un impact maximal dans les situations d'étiage (moindre dilution).

Dans certains cas, Loisance et Minette notamment, des pointes de concentrations liées aux pointes de débit sont constatées. Dans ces situations, la pression organique phosphorée significative, associée à un risque érosif moyen à très fort et à des stocks importants de phosphore dans les sols, indiquent que des **apports de phosphore sous forme particulières par érosion/ruissellement existent** également.

2.3. LES MATIERES ORGANIQUES

2.3.1. QUALITE

Vis-à-vis de la problématique eau potable, des non-conformités sont régulièrement observées sur le Nançon et le Couesnon à Romazy. Ces pointes fréquentes en matières organiques peuvent poser problème par rapport à la **potabilisation de l'eau**. En revanche, la prise d'eau d'Antrain est régulièrement conforme vis-à-vis de la norme eaux brutes. En 2007, celles du Bas-Sancé et des Echelles étaient également en conformité.

Vis-à-vis du respect de la norme de bon état, des non-conformités sont observées sur l'ensemble des points de suivis : Couesnon, Muez, Général, Minette....

Les premières valeurs obtenues sur la Vallée d'Hervé, de la Tamoute, du Tronçon, de la Guerge, du Chênélais et des marais polders, montrent également des dépassements.

2.3.2. ORIGINE DES MATIÈRES ORGANIQUES

L'origine de la matière organique est très diverse. On peut distinguer :

- Les matières organiques rejetées dans les cours d'eau (apports diffus ou ponctuels),
- Les matières organiques qui sont liées aux développements végétaux dans les cours d'eau (eutrophisation).

Dans le bassin du Couesnon, les **apports ponctuels** sont relativement **limités** en lien avec les progrès dans l'épuration des rejets industriels et domestiques. Les **apports diffus**, liés au lessivage dans un contexte de sols acides, apparaissent importants. Il n'existe pas d'actions efficaces pour limiter ce type d'apport.

Des phénomènes d'**eutrophisation** ont été rapportés même s'ils sont peu visibles au travers des suivis actuels. Ces phénomènes sont liés aux taux d'étagement des cours d'eau (ralentissement de l'eau) et à la présence excessive de nutriments, le paramètre trophique limitant étant le phosphore.

2.4. LES PESTICIDES

2.4.1. QUALITÉ

Les concentrations en pesticides totaux dans les cours d'eau du bassin **respectent globalement les valeurs réglementaires** en référence :

- au bon état (substances prioritaires),
- à la production d'eau potable (normes sur les eaux brutes permettant la production d'eau potable).

Dans le cadre des programmes de bassin mis en œuvre localement, des objectifs plus ambitieux, visant à limiter les efforts de traitement nécessaires pour la production d'eau potable, ont été proposés, fixés à 0.5 µg/l pour la somme des concentrations en pesticides. A l'échelle du SAGE, ces objectifs se justifient car, à l'heure actuelle, seules deux prises d'eau bénéficient d'un traitement des pesticides. Il s'agit plus globalement de privilégier les démarches préventives. Par rapport à cet objectif, des **pics de concentration** sont **régulièrement observés** sur les stations présentes sur le Couesnon 1, le Muez, le Général, la Minette avale, le Nançon, le Couesnon 2, la Loisanne avale et à l'aval d'Antrain.

Les premiers résultats sur les nouveaux points de mesure font apparaître des concentrations supérieures à l'objectif de 0.5 µg/l pour les pesticides totaux pour les mois de mai et juin (ces mois correspondent aux mois d'utilisation des pesticides). Dans la seconde partie de l'année (d'octobre à décembre) les niveaux des concentrations en pesticides totaux sont moins élevés et inférieurs au seuil des 0.5 µg/l.

Les principaux pesticides détectés sont l'AMPA, le glyphosate et l'isoproturon. On retrouve par ailleurs des molécules utilisées sur maïs sur le Haut Couesnon (en particulier diméthénamide, mais aussi alachlore, carbofuran, metolachlore).

2.4.2. ORIGINE DES PESTICIDES

Les produits phytosanitaires proviennent de quatre origines différentes :

- usage agricole,
- usage non agricole :
 - o Par les communes,
 - o Par les gestionnaires des infrastructures de transport,
 - o Par les particuliers.

Il n'est pas possible de quantifier précisément les apports liés à chacune de ces sources. On peut néanmoins proposer une origine possible en fonction des principales molécules retrouvées sur le bassin :

Les principaux pesticides retrouvés sur le bassin sont le glyphosate qui est une molécule utilisée pour les usages agricoles et non agricoles, ainsi que l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate. Il n'est donc pas possible de hiérarchiser les origines sur ces deux molécules.

L'isoproturon est un désherbant à céréales utilisé exclusivement par les agriculteurs. Le diméthénamide, l'alachlore, le carbofuran, le metolachlore retrouvés sur le Haut Couesnon sont également utilisés par les agriculteurs sur le maïs.

Les pesticides doivent donc apparaître comme un enjeu important sur le territoire et conduire à maintenir une vigilance par des actions de prévention.



Auteur : SCE et Commission locale de l'eau du SAGE Couesnon

Réalisation carte : 27/10/2008

Sources : BD Carthage-AELB (2006) et BD Carthage-IgN (2006)

DIAG 01

2.5. ENJEUX ET OBJECTIFS SUR LA QUALITE DE L'EAU

L'enjeu « **Amélioration de la qualité de l'eau** » est un enjeu fondamental sur le territoire du SAGE Couesnon. L'analyse montre en effet que l'ensemble des paramètres physicochimiques sont à traiter dans le cadre du SAGE.

Les enjeux correspondant la qualité de l'eau sur le bassin du Couesnon sont donc les suivants :

- Atteindre le **bon état** de la Directive Cadre sur l'Eau
- Améliorer la **qualité des eaux brutes** pour satisfaire l'usage eau potable

La carte 1 du diagnostic résume les problématiques liées à la qualité des eaux par sous-bassin versant en listant les paramètres qui montrent des dépassements des objectifs de qualité.

3. QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1. METHODOLOGIE D'ANALYSE

Pour chaque regroupement de masses d'eau identifié dans l'état des lieux, l'ensemble des éléments est repris dans des tableaux de synthèse permettant de mettre en regard :

- La qualité biologique,
- La qualité morphologique,
- Les principales pressions / contraintes,
- Les atouts,
- Les programmes en cours,
- L'état des lieux et les objectifs environnementaux DCE.

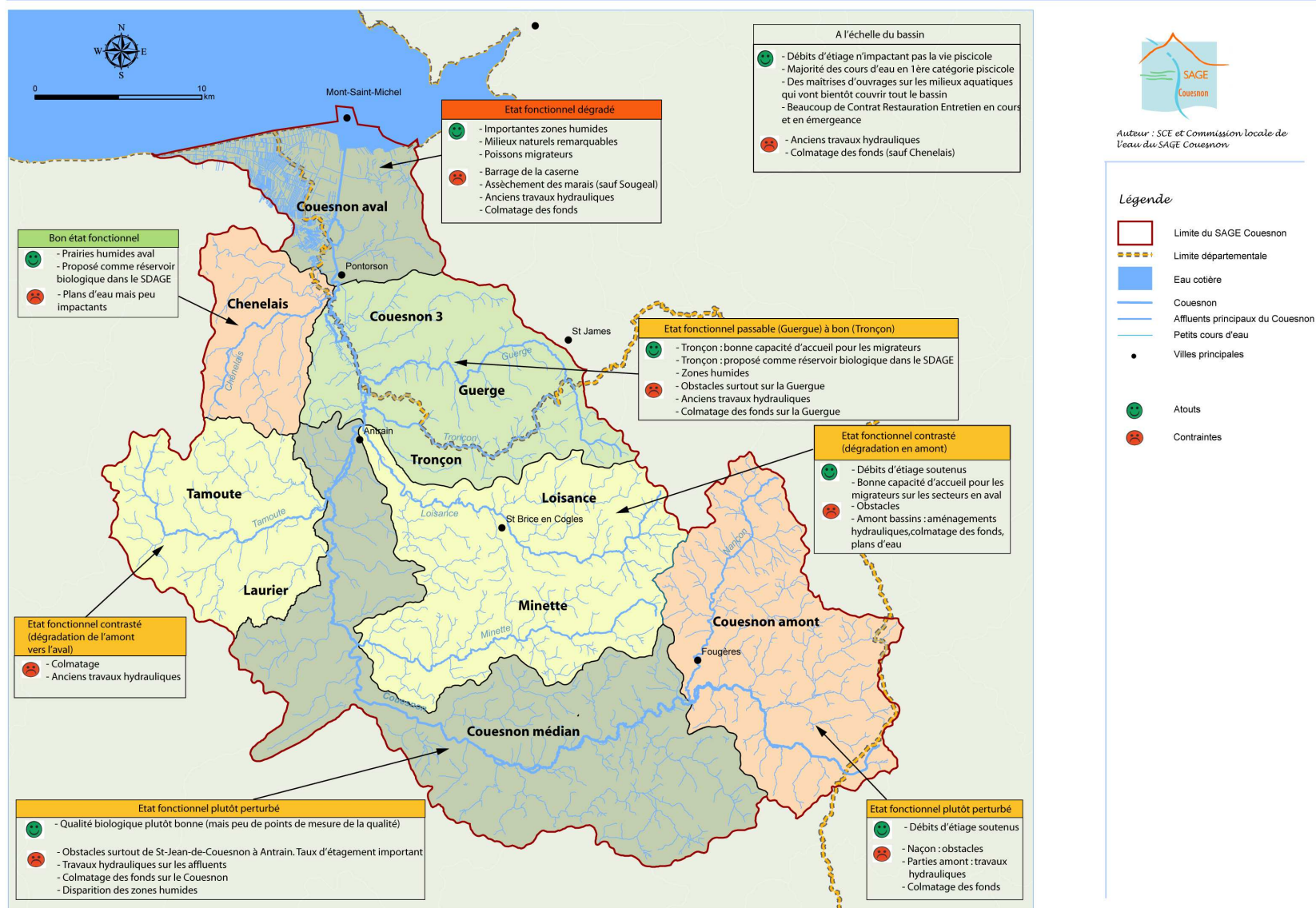
La mise en relation permet surtout d'évaluer **l'état fonctionnel** de chaque regroupement de masses d'eau et d'en déduire des **enjeux spécifiques**.

La carte 2 du diagnostic résume les principaux enjeux liés à la qualité morphologique des cours d'eau. Elle permet de mettre en évidence les priorités suivantes par secteur :

Couesnon 3 (aval)	Constats : Potentiel biologique qui semble important notamment sur les marais Mais état fonctionnel dégradé Pas de connaissance sur la biologie, peu sur la morphologie
	Enjeux : Connaissance à acquérir sur la morphologie et la biologie. Restauration de la morphologie. Gestion hydraulique des marais. Cohérence entre Natura 2000 et le SAGE. Continuité piscicole et migrateurs : suivi du fonctionnement du barrage dans la phase de mise en route et ultérieurement Restauration de la morphologie (colmatage des fonds, uniformisation du milieu) → Extension du CRE de la basse vallée du Couesnon sur ces sous bassins Enjeu spécifique lié au projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint Michel

Chênélais	Constats : Bon état fonctionnel avec peu de pressions
	Enjeux : Préservation du sous bassin - non dégradation Actions possibles : sur les plans d'eau
Tronçon, Guerge et Couesnon 3 (amont)	Constats : Tronçon de meilleure qualité : bon état fonctionnel, mais indice biologique passable Les ouvrages sont plus impactants sur la Guerge Des objectifs de bon état qui devraient être atteints grâce aux actions menées dans le CRE.
	Enjeux : Connaissance à acquérir (qualité morphologique et biologique, notamment sur la Guerge) ; connaissance à maintenir sur le Tronçon (point RCO) Préservation-non dégradation (cours d'eau en bon état fonctionnel proposé comme réservoir biologique dans sa partie amont) Restauration de la morphologie Restauration de la continuité écologique (surtout Guerge) Réduction du taux d'étagement Migrateurs (surtout Tronçon)
Tamoute	Constats : Etats biologique et morphologique contrastés Pas de report de bon état ; un CRE (prévu 2009-2014) suffira-t-il à atteindre le bon état ?
	Enjeux : Connaissance à maintenir (point RCO) Restauration de la morphologie (berges, ripisylve, lit mineur, limitation de l'impact des recalibrages agricoles, colmatage des fonds)

Couesnon médian	Constats : Etat fonctionnel plutôt perturbé (réduction de la capacité d'accueil, taux d'étagement important, colmatage des fonds). Cependant, le cloisonnement sur les cours d'eau à cyprinidés est moins impactant que sur les cours d'eau à salmonidés. Qualité biologique moyenne, qualité morphologique altérée mais pas de report de bon état, sans doute du fait de l'existence de CRE, incohérence toutefois pour le Muez. Des connaissances à compléter sur la biologie des masses d'eau en report de délai
	Enjeux : Réduction taux d'étagement et colmatage des fonds sur le Couesnon Réduction de l'impact des travaux hydrauliques sur les affluents Connaissance sur la biologie (Aleron, Vallée d'Hervé, Laurier, Muez, Everre) Continuité écologique Migrateurs
Loisance Minette	Constats : Continuité piscicole altérée. Une qualité biologique plutôt satisfaisante ; des objectifs de bon état qui devraient être atteints grâce aux actions menées dans le CRE.
	Enjeux : Réduction de l'impact des ouvrages sur la continuité piscicole Restauration de la morphologie, particulièrement sur l'amont des bassins (aménagement de l'espace, limitation de la création de plans d'eau, colmatage des fonds) Continuité écologique Migrateurs
Couesnon amont	Constats : Qualité biologique contrastée Qualité morphologique altérée par les travaux hydrauliques et les obstacles Des objectifs de bon état qui devraient être atteints grâce aux actions menées dans le CRE.
	Enjeux : Connaissance de la qualité morphologique Limitation de l'impact des travaux hydrauliques, colmatage des fonds Continuité écologique



A l'échelle globale du bassin, la qualité morphologique des cours d'eau est un enjeu important car les paramètres morphologiques sont la principale cause d'écart au bon état des cours d'eau.

Les enjeux qui y sont associés concernent :

- La restauration de la morphologie des cours d'eau
- La réponse locale à cet enjeu dépend des altérations qui existent sur chaque bassin. Il peut s'agir de travailler sur la réduction du **colmatage des fonds**, sur la réduction de **l'impact des travaux hydrauliques**,...
- La réduction du **taux d'étagement**. Un taux d'étagement important réduit les capacités d'autoépuration des cours d'eau, favorise **l'eutrophisation** et diminue les potentialités biologiques des cours d'eau concernés. Le taux d'étagement semble particulièrement important sur certains cours d'eau.
- L'amélioration de la **continuité écologique**. La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) est obligatoire pour atteindre le bon état. Les cours d'eau présentant souvent de nombreux ouvrages, cet enjeu est particulièrement important.

3.1.1. LES ZONES HUMIDES

Les zones humides représentent un enjeu important du SAGE :

- Par leur **valeur patrimoniale** (espèces et habitats rares et menacés)
- Par leurs **fonctionnalités** : épuration des eaux, régulation des eaux...

Historiquement, ces milieux ont subi de **fortes pressions anthropiques** liées à l'urbanisation, les aménagements hydrauliques, les créations de plans d'eau ou encore les pratiques de drainage en espaces agricoles. L'isolement voire la disparition de ces milieux suite notamment à leur déconnexion avec les cours d'eau ont des conséquences importantes sur le fonctionnement des hydrosystèmes.

Sur le périmètre du SAGE, les inventaires des zones humides sont en cours. Leurs résultats devront être pris en compte par le SAGE. Il s'agira de définir les zones humides à enjeu patrimonial (zone Natura 2000 en particulier), celles à enjeu par rapport à la qualité de l'eau et à la régulation des débits.

4. LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL

La **cohérence des actions** menées à l'échelle de la Baie est l'enjeu « socle » sur la Baie du Mont Saint Michel. Il s'agit à la fois de cohérence en terme fonctionnel (Natura 2000, SAGE,...) mais surtout territoriale (entre les différents bassins se déversant dans la Baie).

Un travail commun à l'échelle de la Baie apparaît nécessaire pour assurer une bonne qualité des eaux. Ce travail en commun devra permettre aussi et rapidement d'éclaircir certains points qui n'ont pas pu être approfondis dans le cadre du diagnostic du Sage Couesnon, car relevant d'une concertation à l'échelle de la baie :

- l'eutrophisation en baie (problème du développement du chiendent dans les prés salés classés Natura 2000) et
- la qualité microbiologique (objectifs pour les zones de baignade et conchylicoles et moyens à mettre en œuvre).

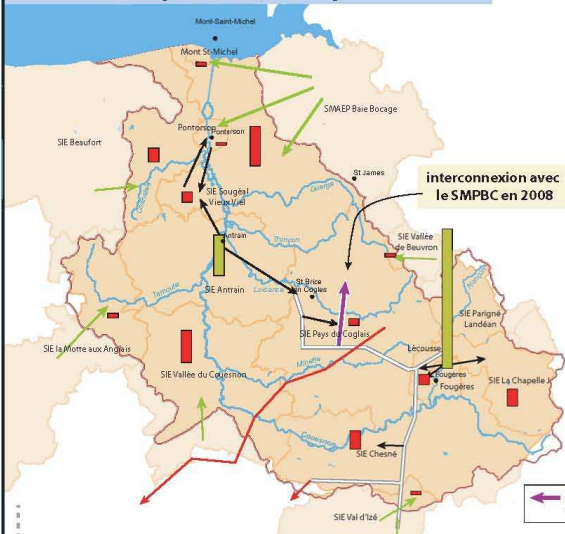
Autres enjeux :

- Satisfaire les usages tout en maîtrisant leur pression. Il s'agit en effet de maîtriser les cumuls des nuisances liées aux usages à un instant donné

- Atteindre le bon état écologique et les objectifs dans les zones protégées (Natura 2000, zones conchyliques, zones de baignade)
- Préserver le rôle fonctionnel et patrimonial de la Baie
- Améliorer ou restaurer la continuité écologique en particulier par une bonne gestion des passes à poissons du barrage de Beauvoir

Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Sécurisation jour moyen aujourd'hui



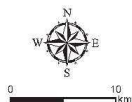
- Bassin excédentaire (~1600 m³/j)
- Seuls 2 SIE sont excédentaires (Antrain et Fougères)
- Sécurisation assurée par transferts internes, augmentation des imports et sécurisation de la prise d'eau de la Loisançe

- Bassin déficitaire : avant sécurisation : -8500 m³/j
après sécurisation : -4000 m³/j
- Seul le SIE de Fougères est excédentaire
- Sécurisation par transferts internes, augmentation des imports, nouvel import du SYMEVAL, baisse des exports vers Rennes

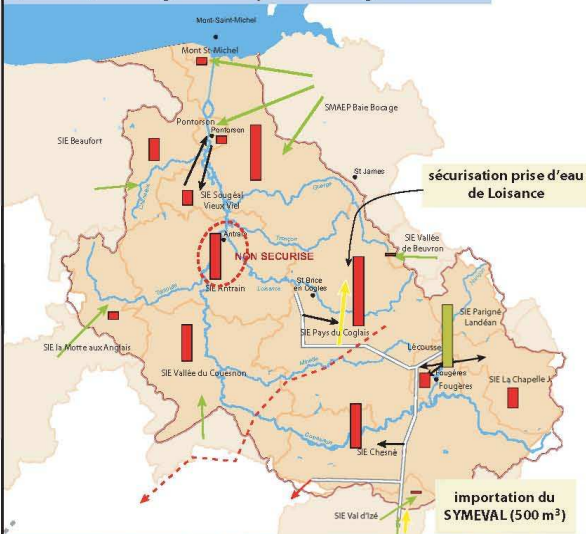
Sécurisation correcte mais fragile (problème d'Antrain)

- Bassin déficitaire avant sécurisation 2020, mais en prenant en compte les solutions de sécurisation de 2008 : -6500 m³/j
- Sécurisation supplémentaire par des importations de Louvigné, SYMEVAL, SMPBR

Sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'horizon 2020 en pointe
Le problème d'Antrain est résolu par des apports du SMPBR



Sécurisation jour de pointe aujourd'hui



Sécurisation jour de pointe 2020



Auteur : SCE et Commission locale de l'eau du SAGE Couesnon

Légende

- Limite du SAGE Couesnon
- Limite départementale
- Eau cotière
- Couesnon
- Affluents principaux du Couesnon
- Villes principales

Syndicats locaux de distribution (et de production) d'eau potable

Production d'eau avant sécurisation :

- syndicat excédentaire
- syndicat déficitaire

Transferts :

- internes au SAGE
- importations existantes
- exportations
- (en prévision)

Relecture : carte : 27/10/2008

Sources : BD Carthage AELIS (2006) et BD Carthage IGN (2006)
SAGE Ile et Vilaine, Ville de Ponthoron, SMAEP Baie Bocage

DIAG 08

5. GESTION QUANTITATIVE

5.1. BILAN DES PRELEVEMENTS

Les **prélèvements totaux effectués** pour couvrir les besoins en eau représentent **13.9 Mm3/an**. Ils sont effectués à proportions presque égales en eaux superficielles et en eaux souterraines.

La pression liée aux besoins domestiques (internes et externes au bassin) est largement majoritaire. **5.6 Mm3 sont prélevés et exportés** pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération rennaise. Par ailleurs, **1.2 Mm3 sont importés** sur le SAGE pour satisfaire les besoins AEP internes. Les besoins internes dans le bassin du Couesnon représentent 9.49 Mm3/an, soit 68 % des prélèvements effectués dans le bassin.

5.2. ANALYSE PRESSION DE PRELEVEMENT SUR LES PRINCIPAUX PRELEVEMENTS AEP

Les principales prises d'eau pour la production d'eau potable à partir des cours d'eau sont les suivantes :

- Prélèvement sur la Loisançe (autorisation de prélèvement de 180 m3/h),
- Prélèvement à Antrain sur le Couesnon (autorisation de prélèvement de 150 m3/h),
- Prélèvement à Mézières-sur-Couesnon (autorisation de prélèvement de 500 m3/h),
- Prélèvement sur le Nançon à Fougères (autorisation de prélèvement de 300 m3/h).

Le bilan réalisé quant à l'impact des prélèvements montre que :

- Sur le **Nançon**, malgré des pressions de prélèvement importantes, le débit réservé est respecté en moyenne
- Sur la **Loisançe** et le **Couesnon** à Mézières, le respect des débits réservés suppose de limiter les prélèvements en cas d'étiage sévère.
- Sur le **Couesnon** à Antrain, le débit naturel d'étiage est proportionnellement plus faible et devrait limiter considérablement les prélèvements en étiage.

Globalement, les débits d'étiage n'apparaissent pas limitants par rapport à la vie piscicole sur le bassin. Un travail a toutefois été commandé à l'ONEMA, pour vérifier si, les prélèvements au niveau de la prise d'eau d'Antrain, qui demeurent à l'heure actuelle importants en période d'étiage, ne pénalisent pas les poissons en réduisant le débit nécessaire au franchissement des barrages situés à l'aval de la prise d'eau.

5.3. SECURISATION ACTUELLE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE BASSIN

De nombreux transferts d'eau sont actuellement mis en place sur le bassin pour satisfaire les besoins en eau potable. Il s'agit à la fois de transferts internes au bassin et de transferts avec l'extérieur du bassin.

Les interconnexions et imports existants et prévus, dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (en particulier le renforcement des importations depuis le Symeval, l'importation supplémentaire depuis Louvigné et la plus importante prévue depuis le Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais), devraient permettre donc de sécuriser globalement l'alimentation en eau potable sur le bassin du Couesnon en jour de pointe année sèche à l'horizon 2020.

Cependant, le secteur d'Antrain reste actuellement le secteur plus sensible en termes de sécurité d'alimentation et de respect des débits réservés.

6. ORGANISATION / MAÎTRISE D'OUVRAGE

6.1. ORGANISATION ACTUELLE

Sur le territoire, de nombreux acteurs publics interviennent dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Différentes opérations ont été réalisées ou sont en cours avec comme objectifs une amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ou la satisfaction d'usages liés à l'eau ce qui montre l'importance des enjeux locaux liés à l'eau.

On retrouve notamment :

- Les **syndicats d'eau potable**, maîtres d'ouvrage des actions de protection de la ressource.
- Les **quatre syndicats intercommunaux** de bassin versant intervenant dans la restauration et l'entretien des **cours d'eau**. Ces structures sont en passe d'assurer une couverture intégrale du bassin versant.
- Les **Communautés de communes** qui interviennent dans la gestion des Services Publics d'Assainissement Non Collectif et l'aménagement de l'espace (programme Breizh bocage).
- Les **communes** ou syndicats intercommunaux qui interviennent dans la gestion de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales.

Les programmes opérationnels dans le domaine de l'eau sont progressivement élaborés entre les différents maîtres d'ouvrage concernés et leurs partenaires financiers dans le cadre de **contrats territoriaux** dont le portage est assuré par les syndicats de bassin versant.

6.2. LIMITES ET AXES D'AMÉLIORATION POSSIBLES

Si des maîtrises d'ouvrage existent dans la plupart des domaines d'actions, les structures concernées ont des budgets très hétérogènes (en fonction des compétences et des territoires), elles n'ont donc pas les mêmes marges de manœuvre. Une réflexion devra donc être menée sur d'éventuelles mutualisations de moyens et notamment en termes d'animation.

Si des maîtrises d'ouvrage existent dans la plupart des domaines d'actions, elles sont souvent monothématiques (eau potable, assainissement, pollutions agricoles, morphologie...). Or les différents aspects de la gestion de l'eau (qualité, quantité, morphologie...) interagissent entre eux. Il manque donc une dimension de gestion intégrée. Celle-ci se retrouve en partie dans l'organisation actuelle du portage des contrats de bassins versants, même si chaque structure conserve la gestion des financements des actions relevant de sa compétence.

Une réflexion est donc à mener sur la coordination globale de l'ensemble des actions sur le bassin et notamment lors de la mise en œuvre du SAGE. Plusieurs questions devront être abordées :

- Quelles fonctions pour la structure porteuse du SAGE ? Animation ?
- Quelles compétences et statuts pour la structure ?

La question de la maîtrise d'ouvrage des actions visant à améliorer la qualité de l'eau, sur des bassins où l'usage eau potable n'existe pas, se pose également. Il s'agira donc de réfléchir à la cohérence actuelle entre les actions et les financements par rapport à la préservation de la ressource, l'eau potable étant aujourd'hui le principal contributeur.



Réalisation carte : 27/07/2008

Sources : BD Carthage - ELIS (2006) et BD Carthage (2006)

DIAG 09

7. HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

L'objectif du diagnostic est de **définir** et **hiérarchiser** les **enjeux** sur le bassin du Couesnon. La phase suivante sur les scénarios tendanciels et alternatifs permettra de fixer des objectifs plus ou moins ambitieux pour répondre à ces enjeux.

Les thèmes prioritaires et leurs enjeux qui ressortent du diagnostic sont de plusieurs ordres :

La **Baie du Mont Saint Michel** est influencée par le bassin du Couesnon. Même en l'absence de données précises actuellement, plusieurs signes d'eutrophisation se développent en baie : algues vertes à Granville, développement du chiendent dans les prés salés, à l'exutoire du Couesnon. Ce qui amène à considérer que les apports de nutriments du Bassin du Couesnon et particulièrement en nitrates ne sont pas négligeables. Des actions concertées de l'ensemble des bassins versants concernés par la Baie sont nécessaires afin de préconiser des actions cohérentes et complémentaires pour chacun des bassins versants. Ainsi, l'attente par rapport aux travaux menés dans le cadre de la Commission Inter-Bassins sur la Baie du Mont Saint Michel est importante sur le territoire du SAGE. D'autres enjeux méritent d'être confirmés dans le cadre d'une concertation à l'échelle de la baie en particulier, l'amélioration de la qualité microbiologique sur les zones de baignade et conchylicoles.

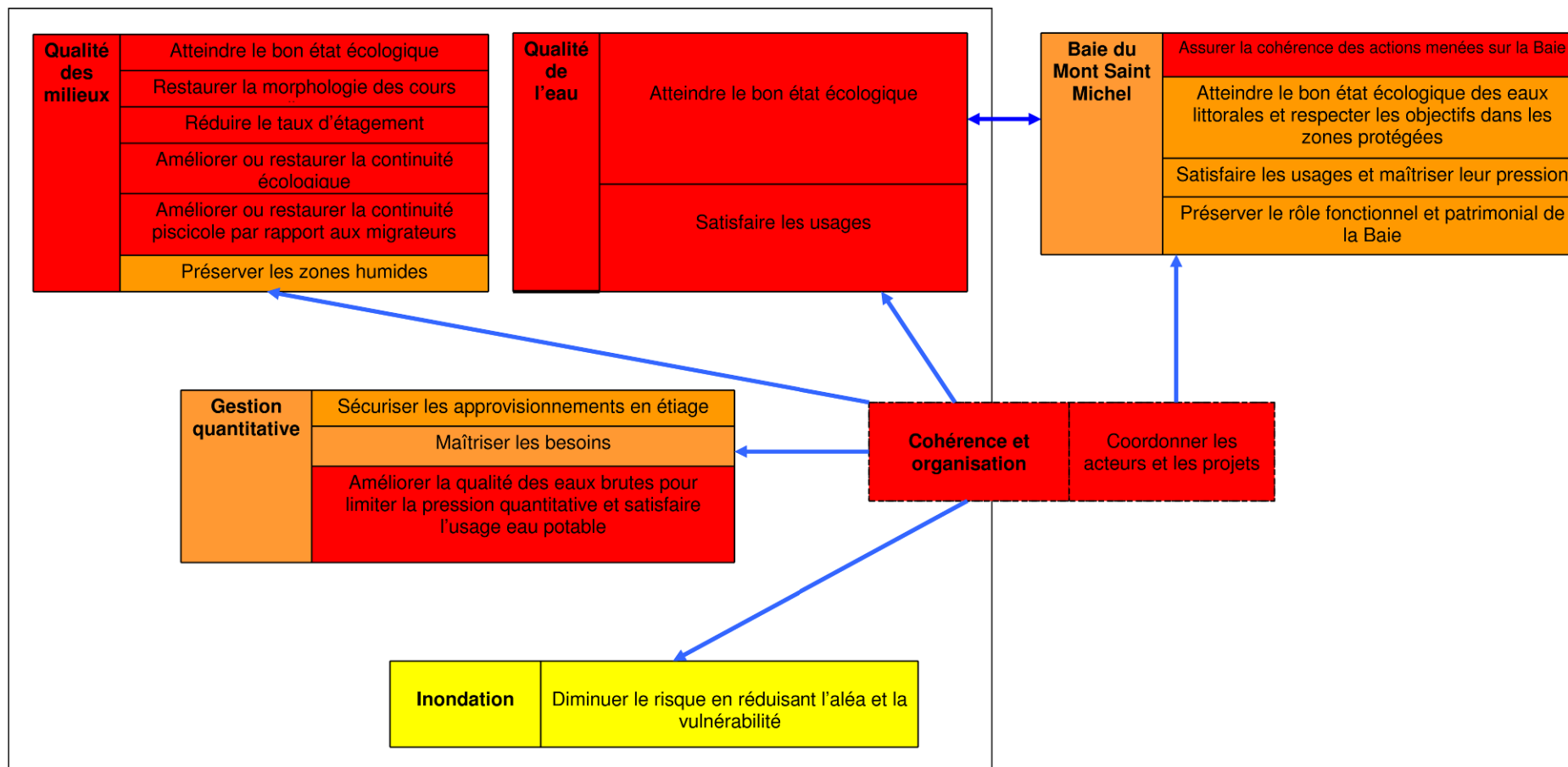
La **qualité des eaux** ressort comme un enjeu prioritaire à l'échelle du bassin du Couesnon, à la fois dans un objectif **d'atteinte du bon état écologique** mais également dans un objectif de **satisfaction des usages** et particulièrement l'usage eau potable. Les principaux paramètres sur lesquels des actions pourront être menées concernent les nitrates, les matières organiques, les pesticides et le phosphore.

L'enjeu **qualité des milieux** est également prépondérant sur le territoire du Couesnon, qui présente une morphologie altérée de ses cours d'eau (la morphologie est le principal paramètre déclassant sur le bassin). **L'atteinte du bon état écologique** passera prioritairement par l'amélioration de la qualité des milieux (diversification des habitats, des substrats, diversification des profils en long et en travers, mise en valeur des zones humides,...) mais aussi par la mise en place d'une bonne continuité écologique et la baisse du taux d'étagement.

Les poissons migrateurs sont également une richesse de la baie et du bassin versant qu'il s'agit de favoriser en travaillant sur l'ensemble des composantes des milieux aquatiques (qualité morphologique, continuité et taux d'étagement).

L'**alimentation en eau potable** est un usage particulièrement important sur le territoire, à la fois car il est le principal usage sur le bassin, mais également parce que sa satisfaction n'est pas toujours aisée sur le bassin pour des raisons quantitatives (déficit en période d'étiage en année sèche) et qualitatives.

Les **inondations** ne représentent pas un enjeu majeur sur le territoire. Il apparaît néanmoins important de le citer afin d'insister sur la prise en compte des risques dès les phases d'élaboration des documents d'urbanisme.



Enfin, l'enjeu **Cohérence et Organisation** est fondamental sur ce bassin. En effet, de nombreuses structures agissent sur l'eau dans le bassin du Couesnon. La cohérence et la complémentarité entre les actions, les maîtrises d'ouvrages correspondantes, les objectifs fixés sont deux éléments qui seront primordiaux dans la phase de mise en œuvre du SAGE. Ainsi se posera également la question de la structure porteuse du SAGE, de ses futures missions et de son statut pour assurer ces missions.

On retrouve par ailleurs cet enjeu de cohérence dans la partie Baie du Mont Saint Michel. En effet, seul un travail commun et cohérent à l'échelle de la Baie permettra d'avoir des effets cumulatifs positifs sur la Baie.

L'enjeu Cohérence et organisation constitue donc l'enjeu « socle » qui permettra d'assurer une mise en œuvre efficace du SAGE.

Le schéma ci-contre propose une hiérarchisation des objectifs en lien avec les enjeux identifiés ci-dessus qui sont apparus sur le bassin du Couesnon, les uns par rapport aux autres, à la fois à partir des problématiques identifiées sur le territoire mais également à partir des moyens d'actions possibles pour le SAGE.

Trois couleurs ont été utilisées pour la hiérarchisation, du rouge pour les problématiques majeures et/ou des moyens d'actions possibles pour le SAGE au jaune pour les problématiques moins importantes ou sur lesquelles le SAGE peut difficilement intervenir.

Ce schéma apporte une vision hiérarchisée des enjeux présents sur le bassin qui permet ainsi de dégager les problématiques structurantes sur le territoire. Ces enjeux seront ensuite repris dans le cadre de l'analyse des scénarios tendanciel et alternatifs afin de dégager les évolutions possibles pour chacun d'entre eux.